

Article 1 :

Le tournoi National de Corbas est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad ou d'une fédération étrangère pour la saison en cours et classés dans les séries de NC à N2, pouvant jouer en catégories SENIOR (de Minime à Vétéran)

Article 2 :

Les tableaux proposés, sont (N2-N3) ; (R4-R5) ; (R6-D7) ; (D8-D9) ; (P10) ; (P11-P12) en SH, SD, DH, DD, DX. La compétition se déroulera en poules avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction de la représentation.

En accord avec les JA, l'organisateur se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.

Article 3 :

Le nombre d'inscription est limité. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre sur des séries et de limiter des séries de 24 à 48 joueurs max par série.

Article 4 :

Le tournoi se déroule sur Les gymnases Jean JAURES et Jean FALCOT à Corbas. Dans la mesure du possible, les séries seront affectées à un gymnase. Néanmoins, le jour de la compétition des séries pourront changer de gymnase en fonction de l'avancement du tournoi.

Article 5 :

Possibilité de s'inscrire sur deux tableaux mais un joueur ne peut s'inscrire que sur un tableau par jour.

Samedi 15 juin : SH, SD, MX jusqu'aux finales

Dimanche 16 juin : DD, DH jusqu'aux finales

Le paiement est à faire par chèque à l'ordre de EBC et les inscriptions peuvent être individuelles ou par le club. Le montant est de 19€ pour un tableau et de 22€ pour 2 tableaux.

Seules les inscriptions reçues par courrier seront prises en compte et la priorité est donnée aux inscriptions payées

La date limite d'inscription avec paiement est fixée au 28 mai 2019, cachet de la poste faisant foi.

Le Tirage au sort est le 31 mai 2019 en fonction du CPPH à cette date.

Lors de la mise à jour du CPPH en date du 31 mai 2019, le classement du joueur peut évoluer. Ainsi, c'est ce nouveau classement qui sera pris en compte pour un niveau supérieur mais pas nécessairement pour un niveau inférieur. Exemple : un D7 qui descend en D8 au 31 mai 2019 sera inscrit en D7 ou D8 en fonction du nombre d'inscriptions. Par contre un D8 qui monte en D7 au 31 mai 2019, sera inscrit en D7 automatiquement.

Un joueur souhaitant se surclasser devra l'indiquer sur la fiche d'inscription (attention pas plus de 2 niveau de surclassement - ex un D9 pourra jouer en D7 mais pas en R6 / dans le cas d'une paire le classement d'un des 2 joueurs ne pourra pas être inférieur à 2 classements à la série inscrite – ex une paire D9/D8 pourra jouer en D7 mais pas en R6)

Article 6 :

L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 7 :

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase doit informer la table de marque et le JA qui autorisera ou pas sa demande; cette absence reste sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause (voir article 6).

Article 8 :

Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes à l'appel du match.

Article 9 :

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sous décision du JA ou diminuer en accord avec les intéressés.

Article 10 :

Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.

Article 11 :

Tout volant touchant une infrastructure dans les gymnases est compté faute sauf au 1er service où il est compté let. On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase. En jeu si le volant touche les filins il est compté let.

Article 12 :

Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels en cas de désaccord, en vente dans les gymnases, sont BABOLAT 4 pour les séries jusqu'à R et BABOLAT 2 pour les séries N.

Article 13 :

Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral

Article 14 :

Sur les deux gymnases, l'environnement ne permet pas l'installation de chaises pour le coaching ; néanmoins il est autorisé pendant les arrêts de jeu. Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leur coach, ainsi qu'aux organisateurs et JA.

Article 15 :

Tout forfait doit être signalé aussitôt par mail ebctournoisen@gmail.com ou par téléphone 06.74.45.80.00 (Olivier Martin). Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier soit par mail (de préférence) à : sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à : *Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien*. Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de fin de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine

Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

Article 16 :

L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

Article 17 :

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 18 :

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

Article 19 :

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, pour les mineurs, ce sera le responsable légal. Les décisions du JA sont sans appel.

Noms et Signatures des JA

Principal : **Jean-Charles ABIHSSIRA**

Adjoint : **Bryan FLORET**